

PICO OCEAN INDIEN

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT DENIS (RÉUNION)

Société Anonyme au Capital de 250 000 Francs

Siège Social : 5, Rue Ramassamy - 97491 SAINTE - CLOTILDE CEDEX

R.C. SAINT DENIS : B 407 484 732

Dépôt du

N° 05 AOUT 1999

R.C. : 1864

96 B515

B407 484 732

EXTRAITS DU PROCES - VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 FEVRIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le Mardi 2 Février à 9 Heures 30, dans les bureaux de la C.L.F.E., 59, Rue La Boétie à PARIS (75008).

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme « PICO Océan Indien » au Capital de 250 000 Francs immatriculée au Registre du Commerce de Saint-Denis sous le numéro B 407 484 732, s'est réuni sur convocation de son Président, adressée à chacun des Administrateurs, conformément aux statuts de la Société.

Sont présents et ont signé le registre de présence prévu par l'article 84 du décret 67236 du 23 Mars 1967 :

- Monsieur Jean-Jacques MASSIP
- Monsieur Bernard TOURNAIRE

Président Directeur Général
Administrateur
Directeur Général

Est représenté :

- Monsieur Michel LALLEMENT
par Monsieur Jean-Jacques MASSIP

Administrateur,

qui a présenté le mandat qui lui a été donné par lettre de son mandant, conformément à l'article 83-1 du décret du 23 Mars 1967.

Est absent et excusé :

- Monsieur André EMAILLE

Administrateur,

Le Président constate que trois Administrateurs, sur les quatre que comprend le Conseil, sont présents ou représentés, et que, conformément à l'article 100 de la Loi du 24 Juillet 1966, la moitié au moins des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Les Administrateurs présents déclarent ne pas être en contravention avec l'article 92 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 relatif au nombre des mandats.

*
**

BT

Puis sont intervenus successivement en cours de séance :

- | | |
|---|---|
| <p>- Monsieur Bernard THERET coopté en séance, en remplacement de Monsieur Michel LALLEMENT</p> | <p>Administrateur, Administrateur démissionnaire.</p> |
| <p>- Monsieur Jean BRUDER coopté en séance, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques MASSIP</p> | <p>Administrateur, Administrateur démissionnaire.</p> |

...../.....

3 - DEMISSION & COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

3.1 Démission de Monsieur Michel LALLEMENT

Monsieur Le Président communique au Conseil la lettre de démission de Monsieur **Michel LALLEMENT** de ses fonctions d'Administrateur, en date du 21 Janvier 1999 avec effet au 2 Février 1999.

Le Conseil prend acte de cette démission.

3.2 Cooptation de Monsieur Bernard THERET en qualité d'Administrateur

Monsieur **Jean-Jacques MASSIP** propose au Conseil de coopter en qualité d'Administrateur, Monsieur **Bernard THERET**, en remplacement de Monsieur **Michel LALLEMENT**, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1998).

Après en avoir délibéré, le Conseil coopte Monsieur **Bernard THERET**, en qualité d'Administrateur.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur **Bernard THERET** déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure de nature à l'empêcher de les exercer.

4 - DEMISSION DU BUREAU

Monsieur **Jean-Jacques MASSIP**, remet alors au Conseil, sa démission de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil prend acte de cette démission.

5 - NOMINATION DU NOUVEAU BUREAU

Conformément à l'article 17 des statuts, et sur la proposition de Monsieur **Jean-Jacques MASSIP**, Président sortant, et à l'unanimité :

- Monsieur **Bernard THERET** est élu Président,

pour une durée devant expirer à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.

- Monsieur **Gérard FLORIMOND** est élu Secrétaire,

pour la même durée.

BT

Monsieur **Bernard THERET** et Monsieur **Gérard FLORIMOND** déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

Monsieur **Bernard THERET** confirme qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul du nombre de sièges de Président du conseil d'Administration du Membre du Directoire et de Directeur Général unique de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper.

Monsieur **Jean-Jacques MASSIP** cède alors la Présidence du Conseil à :

- Monsieur **Bernard THERET**,

qui remercie les Membres du Conseil de leur confiance.

6 - DEMISSION & COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

6.1 Démission de Monsieur Jean-Jacques MASSIP

Monsieur **Jean-Jacques MASSIP** confirme au Conseil sa lettre de démission de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 Janvier 1999, avec effet au 2 Février 1999.

Le Conseil prend acte de cette démission.

6.2 Cooptation de Monsieur Jean BRUDER en qualité d'Administrateur

Monsieur **Bernard THERET** propose au Conseil de coopter en qualité d'Administrateur, Monsieur **Jean BRUDER**, en remplacement de Monsieur **Jean-Jacques MASSIP**, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1998).

Après en avoir délibéré, le Conseil coopte Monsieur **Jean BRUDER**, en qualité d'Administrateur.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur **Jean BRUDER** déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure de nature à l'empêcher de les exercer.

6.3 Composition du Conseil d'Administration

En conséquence des précédentes décisions, le Conseil d'Administration est désormais composé de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------------|--|
| - Président Directeur Général | Monsieur Bernard THERET 12, Rue Mondésir - 44000 NANTES |
| - Administrateur Directeur Général | Monsieur Bernard TOURNAIRE 96, Rue Saint Dominique - 75007 PARIS |
| - Administrateurs | Monsieur André EMAILLE 29, Rue Charles Monselet - 44000 NANTES |
| | Monsieur Jean BRUDER 26, Passage Saint-Yves - 44000 NANTES |

...../.....

BT

...../.....

12 - PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion sera convoquée à la diligence du Président, en principe vers la fin du mois d'Avril 1999, pour l'arrêté des comptes 1998 et la préparation de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

*
**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.


Le Président



Bernard THERET

Un Administrateur

Bernard TOURNAIRE

extrait Certifié Conforme.


PICCAX29Y